



Direction de l'adaptation aux changements climatiques et de l'hydraulique

COMITÉ DE GOUVERNANCE INTERMINISTÉRIEL SUR LES INTERVENTIONS EN MILIEUX CÔTIERS
DANS UN CONTEXTE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Bilan du cadre de gouvernance concerté

31 mars 2026

MISE EN CONTEXTE DU BILAN 2025-2026

L'accélération des phénomènes d'érosion et de submersion côtières, due entre autres à la hausse du niveau marin, à la diminution du couvert de glace et à l'accroissement de l'intensité et de la fréquence des tempêtes, sont appelés à s'accroître sous l'effet des changements climatiques. Devant ce constat, une réflexion globale s'impose pour la mise en place de mesures durables afin d'assurer la sécurité des personnes et la protection des biens, la résilience des communautés et l'adaptation aux changements climatiques. Considérant les enjeux liés à la gestion des risques liés aux aléas côtiers, notamment dans le cadre de la réalisation des missions respectives des ministères concernés, ces derniers ont entrepris depuis plus de deux décennies la mise en place d'actions sectorielles et interministérielles en la matière.

En avril 2023, la commissaire au développement durable (CDD) a déposé son rapport d'audit de performance intitulé « **Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières** ». Le constat 1 de ce rapport traite de l'absence de gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières au sein du gouvernement du Québec, lequel est appelé à favoriser le partage d'une vision globale et à assurer une coordination efficiente des interventions d'adaptation. Il y est indiqué que « les ministères audités travaillent majoritairement de façon sectorielle et ne couvrent pas certains risques importants ». En réponse aux recommandations de la CDD, le ministère de la Sécurité publique (MSP), le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) se sont engagés, par le biais de plans d'action, à mettre en œuvre plusieurs actions concertées, complémentaires au déploiement des travaux existants, dans le but de renforcer une gouvernance intégrée des interventions en milieu côtier dans un contexte de changements climatiques.

À cet égard, un **cadre de gouvernance concerté sur les interventions en milieux côtiers** a été déposé en mars 2025 par les ministères concernés afin d'optimiser les structures de gouvernance existantes, de renforcer leur complémentarité et d'éviter les doublons. La collaboration interministérielle a été mise de l'avant pour assurer l'efficacité et la performance des actions ministérielles.

Le présent bilan fait état de la mise en œuvre de ce nouveau cadre de gouvernance pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Sous la coordination du MTMD, ce bilan a été réalisé par le **sous-comité 1 – Stratégies d'intervention pour réduire la vulnérabilité des communautés et des infrastructures en zone côtière** du comité de gouvernance interministériel sur les interventions en milieu côtier, en étroite collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le MELCCFP et le MSP.

GOUVERNANCE DE LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ALÉAS CÔTIERS

La gestion intégrée de la zone côtière au Québec repose sur plusieurs initiatives gouvernementales visant à prévenir et à atténuer les risques liés à l'érosion et à la submersion côtières. Les ministères concernés collaborent de manière concertée en se répartissant les responsabilités et les mandats en fonction de leur rôle et de leur expertise en matière de gestion des risques liés aux aléas côtiers. Chaque ministère pilote un ou plusieurs comités chargés de la gestion des risques côtiers en cohérence avec sa mission respective, en associant les ministères concernés selon les besoins. Le Bureau de projets en érosion et submersion côtières (BPÉSC), sous la coordination du MAMH, constitue quant à lui un lieu de convergence et d'arrimage gouvernemental lorsqu'une coordination interministérielle est requise sur divers enjeux transversaux.

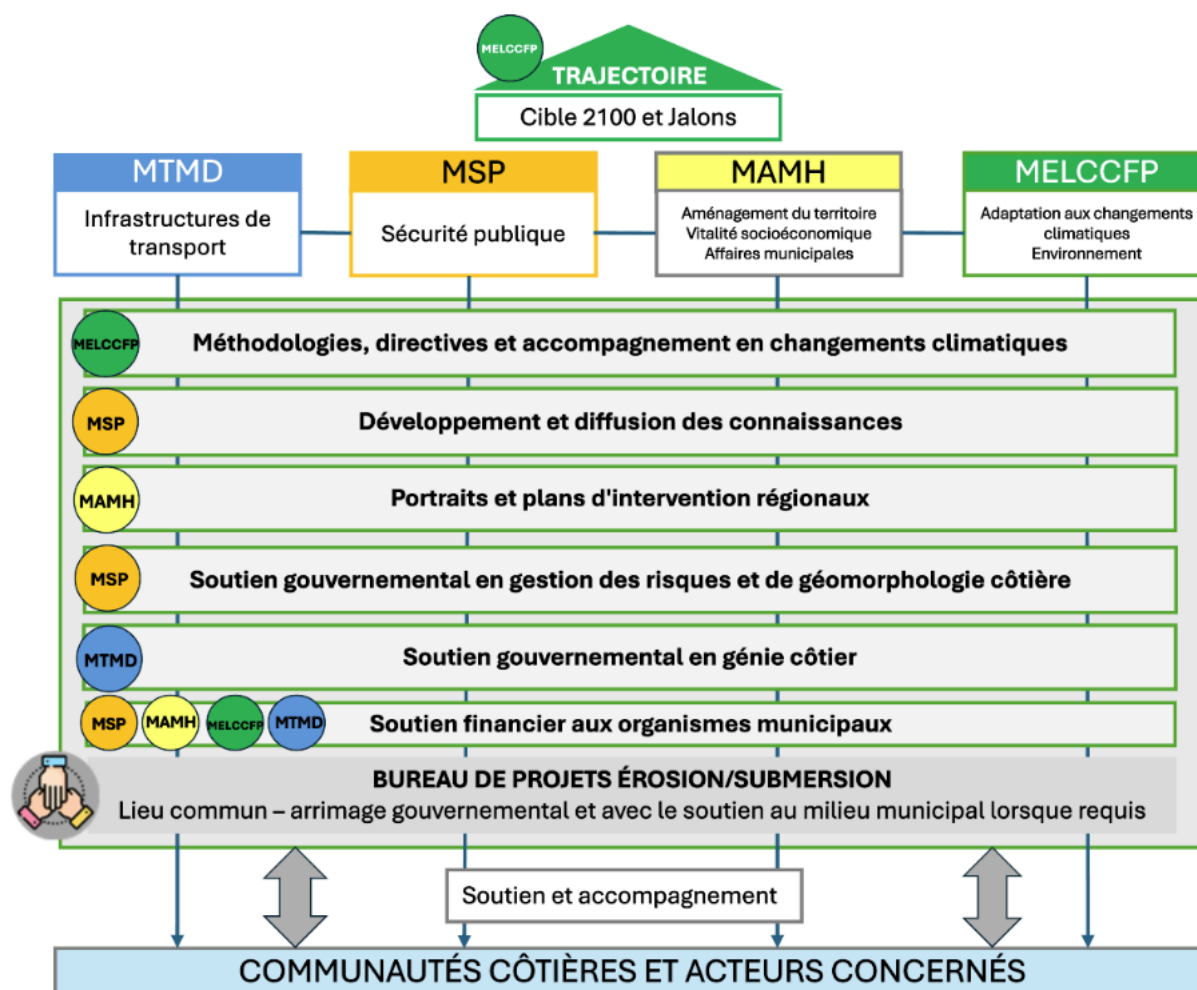


Figure 1 : Schéma de la gouvernance concertée sur les aléas côtiers, incluant les missions respectives et les rôles transversaux

PRINCIPALES RÉALISATIONS PAR MINISTÈRE

Afin d'assurer une meilleure concertation gouvernementale et en complémentarité avec les actions existantes, les travaux réalisés par le MAMH, le MTMD, le MELCCFP et le MSP s'inscrivent dans une démarche qui contribue à renforcer la gouvernance ainsi qu'à soutenir une gestion intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance concertée, les ressources de ces ministères ont été mobilisées conjointement au sein de plusieurs comités interministériels, dont ceux :

- réalisés par le comité de gouvernance interministériel sous la coordination du MTMD, et qui découlent du Plan d'action sur la gestion des infrastructures dans un contexte de changements climatiques;
- du Cadre pour la prévention de sinistres naturels (CPS), sous la coordination du MSP;
- associés à la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 sous la responsabilité du MELCCFP;
- liés aux recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ).

La section suivante présente les actions réalisées par les ministères concernés en matière de gestion de la zone côtière, tant dans le cadre de ces comités interministériels que par des initiatives sectorielles ou bilatérales, selon leurs champs d'expertise.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le BPÉSC, coordonné par le MAMH, a été interpellé pour l'analyse de seize projets d'adaptation municipaux face à l'érosion et à la submersion côtières issues des plans climat, déposés par les MRC du territoire qu'il dessert, et a contribué au déploiement du volet 2 du programme *Accélérer la transition climatique locale*.

Concernant les comités affectés au soutien du milieu municipal, plusieurs rencontres et activités ont permis d'identifier et de comprendre les besoins des intervenants en région, de poursuivre le déploiement de l'offre de services du BPÉSC en accompagnement du milieu municipal ainsi que de mobiliser, selon les régions desservies, différentes structures de concertation régionales existantes afin d'optimiser les comités déjà en place. Parmi celles-ci :

- les communautés de pratiques régionales qui contribuent à l'élaboration des plans climat;
- les comités des conférences administratives régionales en aménagement du territoire;
- les comités liés aux plans d'adaptation régionaux au climat en santé publique;
- les comités de rétablissement et de prévention régionaux;
- des rencontres interministérielles portant sur des enjeux ponctuels.

Pour sa part, le Comité interministériel érosion Îles-de-la-Madeleine, mis sur pied pour renforcer la cohérence et les actions en lien avec les aléas côtiers sur le territoire, s'est réuni à une reprise en 2025.

Les travaux du BPÉSC s'inscrivent dans une approche de planification des interventions en aménagement durable du territoire en vue d'une meilleure adaptation des milieux face aux aléas côtiers. Les organismes municipaux aux prises avec des enjeux d'érosion ou de submersion côtières sont invités à communiquer avec le BPÉSC pour bénéficier d'un accompagnement du MAMH ou d'un référencement vers un ministère partenaire.

En 2025-2026, dans le cadre des activités du BPÉSC, le MAMH a reçu 30 nouvelles demandes d'accompagnement de municipalités et d'intervenants aux prises avec des enjeux d'érosion et de submersion côtières, en plus de poursuivre l'accompagnement des projets en élaboration. Quatre projets ont été priorisés, sur la base de critères prédéterminés et de l'analyse des problématiques connues sur le territoire. L'accompagnement particulier des municipalités qui ont bénéficié d'un soutien financier pour les projets annoncés en 2024-2025 s'est poursuivi. À cet effet, des comités de suivi ont été mis en place pour chacun de ces projets.

Les travaux en vue de la réalisation des portraits régionaux des enjeux d'érosion et de submersion côtières pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se poursuivent. Ceux-ci s'appuient entre autres sur les travaux de l'Université du Québec à Rimouski, dans le cadre du projet Résilience côtière, ainsi que sur des échanges avec les organismes municipaux confrontés à ces enjeux. Ils constituent l'étape préalable à la réalisation de plan d'intervention.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Les travaux des sous-comités du comité de gouvernance interministériel se sont poursuivis pour la dernière année du plan d'action ministériel en réponse au rapport du VGQ.

Dans le cadre du sous-comité 1, une rencontre de démarrage avec les parties prenantes internes au MTMD, soit les directions générales territoriales, a sonné le coup d'envoi de la table de travail sur les stratégies d'interventions en zone côtière pour les réseaux de transport. Cette table, qui relève du comité technique du PAGI3C, vise à renforcer la planification et à doter les acteurs de stratégies d'intervention robustes. Les discussions portent notamment sur le développement de méthodes de gestion adaptative ainsi que sur le retrait planifié des infrastructures. Bien que ce comité soit centré sur les enjeux propres au MTMD, il conservera une portée interministérielle au travers d'activités de consultation et d'information par le biais des structures en place, considérant que les décisions qui y seront prises pourraient engendrer des impacts sur l'aménagement et l'occupation du territoire dans certains secteurs et influencer les mandats des autres ministères partenaires.

Dans cette même logique, des propositions de projets de recherche portés par le MTMD ont été soumises dans le cadre des travaux du *Sous-comité 3 – Recherche et innovation* du comité de gouvernance interministériel afin de permettre aux ministères concernés de cibler les bonifications possibles, de favoriser la mutualisation des besoins et d'assurer l'arrimage avec les autres actions en cours. Le sous-comité 3 finalise actuellement l'élaboration d'un *Plan d'acquisition de données et de développement des*

connaissances pour appuyer une gestion efficace et intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières (*Plan d'acquisition et de développement des connaissances*), dont l'approbation des sous-ministres adjoints (SMA) concernés est attendue d'ici le 30 avril 2026. Ce Plan vise à répondre aux besoins identifiés dans la *Synthèse et priorisation des besoins de développement des connaissances en milieux côtiers (2025)*, dans une optique d'arrimage interministériel afin d'éviter les doublages. À partir de la liste des besoins de connaissance identifiés précédemment, il identifie les projets prioritaires à réaliser, précise les niveaux de collaboration souhaités entre les parties prenantes et, le cas échéant, le financement associé. Les mécanismes de mise à jour du *Plan d'acquisition de données et de développement des connaissances*, et ceux concernant la reprise du mandat du sous-comité 3 par le MSP ont aussi été définis (voir prochaines étapes).

L'élaboration d'un *Plan de diffusion des connaissances en appui à une gestion efficace et intégrée des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières (Plan de diffusion des connaissances)* a également été coordonnée par le MTMD dans le cadre des travaux du comité. Ce Plan présente, par types de données et selon les publics cibles, les actions envisagées pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des données et des connaissances du milieu côtier. Des indicateurs de suivi sont en cours de développement pour la mise en œuvre du Plan et seront déposés aux SMA concernés d'ici le 30 avril 2026.

Le MTMD soutient activement le déploiement de la Chaire de recherche en génie côtier, dont les travaux bénéficient à l'ensemble du Québec. Il contribue également au programme de formation de la relève avec l'Université du Québec à Rimouski (baccalauréat en génie civil) et l'Université Laval (baccalauréat en génie des eaux), favorisant le développement d'une expertise spécialisée en génie côtier. De plus, des formations pour l'inspection des ouvrages de protection ont été offertes au milieu municipal.

Le MTMD a maintenu son soutien gouvernemental en génie côtier dans le cadre de l'évaluation de projets d'interventions en zone côtière soumis par le BPÉSC, principalement lorsque ceux-ci comportent la conception d'ouvrages de protection. Il offre également une expertise technique au MSP, formalisée par une entente de service, et partage annuellement les résultats de sa priorisation ainsi que la planification de ses interventions afin d'arrimer celles-ci avec celles du MSP et d'éviter tout doublage.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Au cours des dernières années, les travaux du MELCCFP en matière d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières ont été principalement menés à travers différentes instances interministérielles coordonnées par le MAMH, le MSP ou le MTMD, et à travers la coordination des actions du plan de mise en œuvre du Plan pour une économie verte qu'il coordonne.

Durant la dernière année, le MELCCFP a révisé ses mécanismes de coordination gouvernementale générale en matière de lutte contre les changements climatiques, au sein desquels il poursuivra maintenant certains travaux liés à la gestion côtière. Cette évolution des mécanismes de coordination gouvernementale s'inscrit en cohérence avec la révision législative de la loi constitutive du MELCCFP en 2020 et fait également suite

à un audit du Commissaire au développement durable de juin 2022¹ portant notamment sur la gouvernance du Plan pour une économie verte.

Ainsi, en décembre 2025, le MELCCFP a tenu une première rencontre de son *Comité des sous-ministres adjoints sur les changements climatiques* et a annoncé la création d'un *Comité directeur interministériel en adaptation aux changements climatiques (CDI-ACC)*. C'est dans le cadre de ce dernier comité que se poursuivront les travaux relatifs à l'élaboration d'une trajectoire d'adaptation (en lien avec certains travaux qui étaient portés par le sous-comité 1 du MTMD) et à l'élaboration de directives et méthodologies relatives aux risques côtiers. Une première rencontre du CDI-ACC est en planification pour le printemps 2026.

Le MELCCFP a également renforcé sa gouvernance interne en matière d'adaptation aux changements climatiques par la mise en place d'un *Comité directeur sur l'adaptation aux changements climatiques*. Ce dernier permettra notamment de faire les arrimages nécessaires entre les travaux ministériels et interministériels en matière d'érosion et de submersion côtières, favorisant ainsi une gestion intégrée du dossier. Une première rencontre de ce comité sera également tenue au printemps 2026.

Les travaux liés au développement d'une trajectoire d'adaptation à l'érosion et à la submersion côtières se sont poursuivis au cours de l'année 2025-2026, incluant la tenue de rencontres multilatérales avec le MAMH, le MSP et le MTMD, de rencontres bilatérales avec d'autres ministères et d'ateliers d'échange et de consultation réalisés auprès des milieux professionnels, du milieu municipal et des Premières Nations et Inuit.

Enfin, le MELCCFP a poursuivi son implication dans diverses instances, notamment pour l'analyse des projets de gestion côtière du BPÉSC et du programme *Accélérer la transition climatique locale*.

Ministère de la Sécurité publique

Les travaux visant la gestion des risques liés à l'érosion et la submersion côtières menés par le MSP, comprenant également ceux coordonnés par le *Comité sur la prévention des sinistres naturels (CPSN)* mis en place en 2013, se sont poursuivis et ont été renforcés en cette dernière année du plan d'action ministériel, notamment, en réponse au rapport VGQ.

En matière de soutien gouvernemental en gestion des risques liés aux aléas côtiers auprès des organismes municipaux, notamment par l'intermédiaire du CPS, le MSP a poursuivi ses activités d'arrimage des interventions en milieu côtier en partageant les résultats de sa priorisation et de la planification des interventions afin d'assurer leur intégration dans la planification de ses partenaires, notamment le MTMD (action 6.1). Il a également tenu des rencontres avec ce dernier (action 6.2) afin d'évaluer les opportunités d'arrimages. Celles-ci ont notamment été concrétisées dans le cadre du projet en cours dans la municipalité de Maria, où des travaux communs de recharge de plage ont été réalisés, et à Ste-Flavie où le MTMD a contribué financièrement aux travaux de protection des berges de la municipalité puisque ceux-ci

¹ Du Fonds vert au Fonds d'électrification et de changements climatiques : différences et enjeux, Commissaire au développement durable, juin 2022

protègent en partie la route nationale. L'expertise en génie côtier du MTMD est également mise à contribution dans le cadre des travaux de protection côtière, tel que prévu à *l'Entente de service relativement à l'expertise requise lors de situations d'instabilité du sol ou du roc, ou lors de désordre hydraulique et de dégradation des berges menaçant la sécurité des personnes et des biens* ratifiée en 2021 entre les deux ministères et selon la disponibilité des ressources.

L'état d'avancement des travaux en soutien aux municipalités pour la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux aléas côtiers a été partagé aux ministères partenaires, notamment lors des rencontres du *Groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtières* (GTES), du CPSN et lors des travaux de priorisation des demandes du BPÉSC, par le biais des travaux du *Comité d'experts technique*, pour 2025-2026. Ces activités d'arrimage et de collaboration se poursuivront lors des années à venir.

Le MSP a également poursuivi ses activités liées au développement et à la diffusion de connaissances. L'état d'avancement des 10 contrats de recherche en cours a été transmis aux ministères partenaires lors des activités du GTES. Les rencontres des comités de suivi propres à chacun des projets de recherche constituent également des espaces privilégiés d'échanges avec les partenaires.

Le MSP contribue activement aux travaux du sous-comité 3 afin de discuter avec les autres ministères des bonifications possibles, de favoriser la mutualisation des besoins et d'assurer l'arrimage, si possible avec les autres actions en cours, et ce, dans le respect des compétences et du budget de chacun.

Dès le printemps 2026, une bonification des rencontres du GTES est planifiée pour permettre le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'acquisition de données et de développement des connaissances* ainsi que pour le *Plan de diffusion des connaissances* et de ses indicateurs.

PROCHAINES ÉTAPES

À court terme, les livrables interministériels coordonnés par le MTMD en réponse au rapport du VGQ seront finalisés d'ici le 30 avril 2026. Ces livrables sont le présent *Bilan du cadre de gouvernance concerté*, le *Plan d'acquisition de données et de développement des connaissances*, de même que les indicateurs de suivi pour la mise en œuvre du *Plan de diffusion des connaissances*.

À la suite du dépôt de ces livrables, le *Comité de gouvernance interministériel* sera dissous. Le MTMD recentrera son rôle sur sa mission sectorielle en transport, tout en maintenant son expertise en planification des interventions et en génie côtier aux bénéfices des partenaires. Il continuera d'offrir son soutien au CPSN et au BPÉSC dans le cadre de leurs travaux respectifs. De plus, il conservera son *comité interne sur les stratégies d'interventions en transport en zone côtière*.

Les mandats du comité de gouvernance interministériel seront redistribués entre les ministères selon leurs responsabilités respectives (Figure 1), afin d'assurer la continuité des travaux et la poursuite des efforts gouvernementaux en matière de gestion de la zone côtière.

Le MELCCFP reprend une partie des travaux du sous-comité 1, principalement la vision gouvernementale et la planification de l'adaptation à long terme, par l'entremise de la Trajectoire qui favorisera une meilleure planification et cohérence des actions gouvernementales en matière de résilience côtière. Le BPÉSC en reprend également une partie notamment dans le cadre de ses mandats de coordination des actions gouvernementales. Le sous-comité 2 – Cadre réglementaire est clos, ses livrables ayant été réalisés. Le MSP prendra en charge les mandats du sous-comité 3, liés à l'arrimage des besoins communs de développement et de partage des connaissances qui touchent la zone côtière. À ce titre, il assurera le suivi de la mise en œuvre du *Plan d'acquisition de données et de développement des connaissances* et du *Plan de diffusion des connaissances* et agira à titre de facilitateur.

La mise en place de ce nouveau cadre de gouvernance constitue une étape structurante pour renforcer la gestion des risques liés aux aléas côtiers. Les travaux réalisés dans le contexte des recommandations du VGQ ont permis de mieux cerner les enjeux organisationnels et les leviers d'amélioration possible, tout en mettant en lumière la complexité inhérente à l'action gouvernementale. Dans un système où les ministères interviennent selon des mandats, des priorités et des ressources qui leur sont propres, l'optimisation des arrimages requiert un effort soutenu de coordination. L'ensemble des partenaires démontre une volonté claire de progresser de façon concertée, grâce à une mobilisation et des mécanismes de collaboration mis en place ou bonifiés.

Il importe de préciser que le déploiement de ce cadre de gouvernance concerté, à l'instar de tout processus de coordination interministérielle, s'inscrit dans une démarche évolutive et itérative appelée à se bonifier au fil de l'expérience, des ajustements apportés par les parties prenantes et de l'évolution des initiatives en cours ou à venir. Il demeurera ainsi adapté aux besoins émergents et aux priorités gouvernementales en matière de gestion des risques liés aux aléas côtiers.

